

Trail urbain « LA SALE CARACTERE » 2023

REGLEMENT

L'inscription à la Sale Caractère implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1) EPREUVES

La Sale Caractère fait partie des 7 épreuves proposées en 2023 dans le cadre du Challenge des Trails de Ploërmel Communauté et composé de : La Bourgad'Trail (Mauron), Trail du Lac (Taupont), Trail des Guerzillons (Taupont), Trail du Géant (Campénéac), Trail du Graal (Néant sur Yvel), Trail des Sorciers (Loyat) et Trail urbain La Sale Caractère (Josselin),

Le règlement de ce challenge est disponible sur le site de Ploërmel communauté.

La Sale Caractère est une épreuve semi-nocturne qui emprunte les rues de la ville ainsi que des chemins non éclairés de Josselin. **Un équipement d'éclairage est obligatoire pour prendre le départ** (voir Equipement).

L'organisation propose deux courses à pied chronométrées avec classement :

- Une course en solo de 12 km
- Une course en relais de 6km chacun

Les lieux de départ et d'arrivée se situent sur la place de la mairie de Josselin avec le retrait de dossard à la Maison des Porches.

Le départ de la course sera donné à 18H00

Le port du dossard est obligatoire et il doit être visible.

PARTICIPATION

L'épreuve de 12000 mètres en individuel est ouverte aux hommes et femmes né (e)s avant le 1^{er} janvier 2005.

L'épreuve de 12000 mètres en relais (6km par relayeurs) est ouverte aux hommes et femmes né(e)s avant le 1^{er} janvier 2009.

2) CERTIFICATS MEDICAUX

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou pratique de l'athlétisme ou une licence ffa est obligatoire ou sa photocopie pour participer à une compétition. Le tout datant de moins de 1 an. (Les **certificats médicaux de triathlon ne sont pas autorisés.**)

3) INSCRIPTIONS

- Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 8 décembre 2023 à 18h sur www.nextrun.fr

- Inscription sur place le jour de l'épreuve jusqu'à 17h 15 dernier délai.

Les montants des inscriptions sont fixés :

Courses	12km	2*6km
Inscription sur le site avant le vendredi 8 décembre 18h	6€	10€
Inscription sur place avant 17h15	8€	12€

Mode de paiement : en ligne lors de l'inscription sur www.nextrun.fr

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation à la course du relais 2*6km. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre de participants pour l'ensemble des courses est limité à 500 personnes.

4) **DOSSARDS**

Les dossards sont à retirer, le jour de l'épreuve, sur le site de départ, sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 15h00 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de l'épreuve. Le dossard sera remis après vérification de l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'inscription et notamment le certificat médical si inscription sur place) et de la pièce d'identité.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou sur le ventre. La puce doit être mise à la cheville. Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. L'absence de dossard entraîne la mise hors course immédiate du participant. En cas d'abandon, le dossard et la puce doit être remis aux organisateurs.

5) **RAVITAILLEMENT (sous condition des évolutions sanitaires) ET EQUIPEMENT**

Le principe de cette course est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, il y aura sur les parcours des postes complets de ravitaillement approvisionnés en boisson et aliments.

A l'arrivée, un ravitaillement solide et liquide sera à disposition de tous les concurrents (et uniquement les concurrents).

Pour les deux courses :

-une lampe frontale **obligatoire** dès le départ. Chaque concurrent doit s'assurer du bon éclairage sur la totalité du parcours (autonomie en pile).

6) **SECURITE DU PARCOURS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs sont présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours qui empruntent ou traversent la voie publique, chaque participant doit se conformer au code de la route et n'est en aucun cas prioritaire sur un véhicule. L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

Un contrôle des dossards sera prévu sur plusieurs points du parcours.

En cas d'abandon, les coureurs devront en informer le jalonneur le plus proche pour que celui-ci déclenche les moyens nécessaires à son retour vers le site d'arrivée. Si le coureur refuse d'utiliser les moyens mis à disposition, il devra impérativement remettre son dossard ainsi que sa puce GPS au jalonneur avant de rentrer par ses propres moyens. Dans ce cas l'organisateur décline toute responsabilité.

L'accompagnement par un VTT ou un animal est interdit.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID19, les dispositions du présent règlement peuvent être modifiées afin de prendre en compte les dispositions gouvernementales et fédérales. Le protocole sanitaire applicable le jour de la manifestation est donc évolutif.

7) **CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage des épreuves est assuré de façon informatique.

8) **ENVIRONNEMENT**

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles. Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque zone de ravitaillement sera suivie d'une « zone verte » ou seront postés des poubelles. Chaque coureur veillera donc à y déposer ses déchets ou à les conserver jusqu'à l'arrivée.

9) **ASSURANCE**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, des personnes qui participent à la mise en place des épreuves, et de tous les participants aux courses. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

10) **DROITS A L'IMAGE**

Les participants à la Sale Caractère autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

11) **FICHIERS INFORMATIQUES**

L'organisation informe les participants de la mise en place d'un fichier informatique contenant des informations personnelles à chaque coureur pour gérer les inscriptions. Ce fichier est accessible et modifiable sur demande des participants. L'organisation informe que les résultats pourront être publiés sur le site www.nextrun.fr et celui de la FFA. Les coureurs qui souhaitent s'opposer à ces publications doivent en informer l'organisateur et la FFA.

12) **ANNULATION COURSE**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

13) **RECOMPENSES**

Des récompenses seront remises aux :

Scratchs SOLO =>

-3 premiers hommes

-3 premières femmes

Scratchs DUO =>

-Premier relais mixte

-Premier relais Femmes

-Premier relais Hommes

-Deuxième relais mixte

-Deuxième relais Femmes

-Deuxième relais Hommes

Deux associations présentes=>

-Ça bouge avec Ethan

-Des Papillons pour Louna

Et deux surprises !!

14) **ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

Le (la) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2023 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.